



6 DEC. 1993

**Lettre de réponse à la lettre du Parlement de la  
République et Canton du Jura**

Vu la proposition de la ChF du 25 novembre 1993  
Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. La réponse du Conseil fédéral est adoptée (nouvelle version).
2. Communication au Parlement de la République et Canton du Jura: par la Chancellerie fédérale.

Pour extrait conforme

*Mueser & Mueser*

Protokollauszug an:				
<input type="checkbox"/> ohne / <input checked="" type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	10	-
	X	EDI	5	-
	X	EJPD	5	-
	X	EMD	5	-
	X	EFD	7	-
	X	EVD	5	-
	X	EVED	5	-
X		BK	3	-
		EFK		
		Fin.Del.		





SCHWEIZERISCHE BUNDESKANZLEI  
 CHANCELLERIE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE  
 CANCELLERIA DELLA CONFEDERAZIONE SVIZZERA

Berne, le 25 novembre 1993

Au Conseil fédéral

Lettre de réponse à la lettre du Parlement de la République et Canton du Jura

Au nom des Bureaux des Grands Conseils des Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud, le Parlement de la République et Canton du Jura, par la voix de son Président M. Michel Cerf et de son Vice-Chancelier M. Jean-Claude Montavon, ont fait parvenir au Conseil fédéral une Adresse, demandant au Gouvernement suisse de:

- maintenir la demande d'ouverture de négociation en vue d'une adhésion à la CE;
- prendre en compte les événements externes et internes à la suite du vote du 6.12.1992;
- proposer au Parlement fédéral toutes les mesures nécessaires pour permettre à la Suisse de poursuivre son intégration au sein de l'Europe.

Les représentants des Parlements de Suisse romande souhaitent remettre cette Adresse au Président de la Confédération et aux Conseillers fédéraux en charge du dossier, avant la session de décembre.

Cette proposition de réponse du Conseil fédéral explique la position du Conseil fédéral en matière d'intégration européenne et relève en particulier les mesures prises jusqu'à présent et les perspectives qui s'offrent à la Suisse.

Messieurs les Conseillers fédéraux Jean-Pascal Delamuraz et Flavio Cotti se déclarent prêts à recevoir une délégation des Cantons signataires de l'Adresse, dès que le rapport sur la politique étrangère de la Suisse pour les années 90 aura été publié, de manière à ce qu'il soit possible d'en discuter. Il est proposé à cette Délégation de prendre contact avec le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, pour arrêter les modalités de cette rencontre.

CHANCELLERIE FEDERALE

Annexes:

- Lettre de réponse à la lettre du Parlement de la République et Canton du Jura
- Copie de la lettre du Parlement de la République et Canton du Jura
- Projet de décision du Conseil fédéral

Extrait du procès-verbal:

A tous les Départements et à la Chancellerie fédérale

Lettre de réponse à la lettre du Parlement de la  
République et Canton du Jura

Vu la proposition de la ChF du 25 novembre 1993  
Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. La réponse du Conseil fédéral est adoptée.
2. Communication au Parlement de la République et Canton du Jura: par la Chancellerie fédérale.

Pour extrait conforme



# LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Monsieur le Président Michel Cerf,  
Monsieur le Vice-Chancelier Jean-Claude Montavon  
Parlement de la République et Canton du Jura  
2, rue du 24-Septembre

2800 Delémont

Adresse au Conseil fédéral concernant le vote du 6 décembre 1992 sur l'EEE

Monsieur le Président,  
Monsieur le Vice-Chancelier,  
Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil,

Le Conseil fédéral a bien reçu votre lettre du 11 octobre 1993 et l'"Adresse au Conseil fédéral" adoptée par le Parlement et la République et Canton du Jura concernant le vote du 6 décembre 1992 sur l'EEE. Croyez que nous sommes sensibles au soutien sans faille que les Autorités et Parlements de plusieurs cantons, et en particulier le vôtre, apportent à l'action du Conseil fédéral en matière de construction européenne.

La résolution votée massivement par votre Parlement témoigne sans équivoque de la nécessité éprouvée par une grande partie de nos concitoyennes et concitoyens, de poursuivre sans relâche une politique d'ouverture et d'intégration qui donne à la Suisse les meilleures chances de jouer son rôle au niveau continental et international.

Le Parlement jurassien demande en particulier au Conseil fédéral de maintenir la demande d'ouverture de négociation en vue d'une adhésion à la CE, de prendre en compte les événements internes et externes dans l'évolution du dossier européen et de proposer aux Chambres fédérales toutes les mesures nécessaires permettant à la Suisse de poursuivre son intégration au sein de l'Europe. Nous pouvons vous assurer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Chancelier, Mesdames et Messieurs les députés au Grand Conseil, que le Gouvernement suisse partage pleinement ce point de vue. Il s'est déjà attaché, par plusieurs décisions et mesures, à répondre aux souhaits exprimés dans votre résolution.

En marge de la session parlementaire fédérale tenue à Genève, en septembre dernier, le Conseil fédéral a notamment réaffirmé sa position sur le développement des relations entre la Suisse et la Communauté. Nous estimons en effet qu'il est essentiel pour notre pays d'éviter le repli sur soi, l'isolement politique, économique et culturel, dans un monde et une Europe en profonds changements. Vous savez que dans l'immédiat, nous donnons la priorité au développement de nos relations bilatérales sectorielles avec la CE. Des négociations en ce sens devraient pouvoir s'ouvrir assez rapidement. Par ailleurs, le Conseil fédéral a maintenu et maintient ouvertes les options à plus long terme que représentent une accession ultérieure à l'EEE et l'adhésion à la CE.

S'il est prématuré de fixer des échéances précises, notamment à cause des incertitudes internes et externes qui marquent l'évolution de ces deux dossiers, les lignes directrices de notre politique étrangère n'en sont pas moins tracées à l'horizon du siècle prochain. En matière européenne, le but final de notre politique d'intégration est et reste l'adhésion de la Suisse à la Communauté. Et le rapport sur la politique étrangère de la Suisse pour les années 90 va dans ce sens.

C'est très volontiers que Monsieur le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz et Monsieur le Conseiller fédéral Flavio Cotti sont prêts à recevoir une délégation des Cantons signataires de cette Adresse, dès que le rapport sur la politique étrangère aura été publié, de façon à pouvoir en discuter. En ce sens, nous vous prions de prendre contact avec le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Palais fédéral Est, 3003 Berne, afin d'arrêter les modalités de cette rencontre.

Nous saisissons cette occasion pour vous remercier de l'engagement manifesté par la République et Canton du Jura, et vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Chancelier, Mesdames et Messieurs les députés au Grand Conseil, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil fédéral  
Le Président de la Confédération

Le Chancelier de la Confédération

Berne, le



# REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

PARLEMENT

2, rue du 24-Septembre  
2800 Delémont  
Tél. 066 21 52 21

Chancellerie fédérale  
Bundeshaus West  
Bundesgasse

3003 BERNE

Delémont, le 11 octobre 1993

Concerne : Adresse au Conseil fédéral

Monsieur le Chancelier de la Confédération,

Le résultat du vote du 6 décembre 1992 sur l'accord EEE a laissé un goût amer chez des milliers d'électeurs provenant de tous les cantons, mais plus particulièrement dans les régions qui ont accepté la proposition des Autorités fédérales.

Particulièrement sensible à cet échec, le Bureau du Parlement de la République et Canton du Jura a décidé, au début de cette année, d'apporter au Conseil fédéral le soutien nécessaire à la poursuite de la construction européenne.

C'est la raison pour laquelle il a proposé aux Bureaux des Grands Conseils de tous les cantons qui ont accepté l'EEE - ~~Fribourg~~ Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Vaud, Bâle-Campagne et Bâle-Ville - de se joindre au Parlement jurassien pour appuyer le Conseil fédéral suisse en vue d'atteindre ses objectifs dans cet important dossier.

Notre proposition a obtenu un écho très large puisque tous les Grands Conseils de Suisse romande ont à ce jour adopté une adresse, une résolution ou une déclaration à l'intention du Conseil fédéral. Quant aux Bureaux des Grands Conseils de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville, ils se sont montrés également favorables à une telle démarche.

Cette "Adresse" révèle donc le souci européen de plus de sept cents députés cantonaux. Une telle action doit vraisemblablement constituer une première dans l'histoire politique de la Confédération. C'est dire son importance.

Présents le samedi 2 octobre dernier à Delémont dans le cadre de la réunion annuelle des Bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin, les représentants des Parlements de Suisse française ont émis le désir de remettre cette Adresse, avant la session de décembre des Chambres fédérales, à Monsieur le Président de la Confédération et, si cela est possible, à Messieurs les Conseillers fédéraux en charge du dossier "Europe".

*Ils estiment en effet que le dépôt de cette Adresse au Conseil fédéral a une portée politique qui ne saurait vous échapper et qu'une telle démarche doit faciliter l'action du Conseil fédéral en vue de faire participer pleinement la Suisse à la construction européenne.*

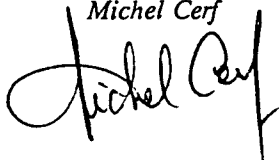
*C'est donc avec l'espoir que cette demande commune pourra être satisfaite, que nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chancelier, nos salutations très distinguées.*

**AU NOM DES BUREAUX DES GRANDS CONSEILS DES CANTONS DE  
FRIBOURG, GENEVE, NEUCHATEL, VALAIS ET VAUD**

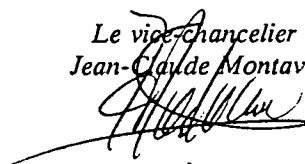
**ET**

**AU NOM DU PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

*Le président :  
Michel Cerf*



*Le vice-chancelier :  
Jean-Claude Montavon*



Annexe : *Résolution adoptée par le Parlement jurassien.*

Copies : *Monsieur le Président de la Confédération  
Madame et Messieurs les Conseillers fédéraux*



# REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

PARLEMENT

Résolution no 35

## ADRESSE AU CONSEIL FEDERAL

concernant le vote du 6 décembre 1992 sur l'EEE

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

- vu le résultat négatif du vote du 6 décembre sur l'accord EEE et l'isolement dans lequel il entraîne la Suisse,
- vu les clivages qui sont apparus entre les générations, les régions linguistiques, les régions urbaines et rurales,

demande au Conseil fédéral

- de maintenir la demande d'ouverture de négociation en vue d'une adhésion à la CE;
- de prendre en compte les événements externes et internes qui font suite au vote du 6 décembre et
- de proposer au Parlement fédéral toutes les mesures nécessaire pour permettre à la Suisse de poursuivre son intégration au sein de l'Europe, notamment par le biais d'une solution conforme à celle offerte par l'Accord sur l'Espace économique européen.

Delémont, le 24 mars 1993

Résolution acceptée par 58 députés du Parlement de la République et Canton du Jura (qui compte 60 membres)







SCHWEIZERISCHE BUNDESKANZLEI  
CHANCELLERIE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE  
CANCELLERIA DELLA CONFEDERAZIONE SVIZZERA

Lettre de réponse à la lettre du Parlement de la République et Canton du Jura

En annexe, vous recevez la nouvelle version de la lettre à la République et Canton du Jura; elle est adaptée au Rapport du Conseil fédéral sur la politique extérieure.



nouvelle version

# LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Monsieur le Président Michel Cerf,  
 Monsieur le Vice-Chancelier  
 Jean-Claude Montavon  
 Parlement de la République  
 et Canton du Jura  
 2, rue du 24-Septembre

2800 D e l é m o n t

## Adresse au Conseil fédéral concernant le vote du 6 décembre 1992 sur l'EEE

Monsieur le Président,  
 Monsieur le Vice-Chancelier,  
 Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil,

Le Conseil fédéral a bien reçu votre lettre du 11 octobre 1993 et l'"Adresse au Conseil fédéral" adoptée par le Parlement et la République et Canton du Jura concernant le vote du 6 décembre 1992 sur l'EEE. Croyez que nous sommes sensibles au soutien sans faille que les Autorités et Parlements de plusieurs cantons, et en particulier le vôtre, apportent à l'action du Conseil fédéral en matière de construction européenne.

La résolution votée massivement par votre Parlement témoigne sans équivoque de la nécessité, éprouvée par une grande partie de nos concitoyennes et concitoyens, de poursuivre sans relâche une politique d'ouverture et d'intégration qui donne à la Suisse les meilleures chances de jouer son rôle au niveau continental et international.

Le Parlement jurassien demande en particulier au Conseil fédéral de maintenir la demande d'ouverture de négociations en vue d'une adhésion à la CE, de prendre en compte les événements internes et externes dans l'évolution du dossier européen et de proposer aux Chambres fédérales toutes les mesures nécessaires permettant à la Suisse de poursuivre son intégration au sein de

l'Europe. Nous pouvons vous assurer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Chancelier, Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, que le Gouvernement suisse partage pleinement ce point de vue. Il s'est déjà attaché, par plusieurs décisions et mesures, à répondre aux souhaits exprimés dans votre résolution.

Le Conseil fédéral précise d'ailleurs cette position dans le rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 1990 qu'il vient d'adopter à l'intention du Parlement. Dans ce rapport, le Conseil fédéral définit la stratégie qu'il entend suivre en soulignant que

"Compte tenu de l'importance d'une participation pleine et entière de la Suisse au processus d'intégration européenne, l'adhésion à l'UE constitue l'objectif stratégique de la politique d'intégration. Cet objectif est dicté par le fait que la Suisse plonge ses racines profondes dans l'Europe et qu'elle lui est étroitement liée. Pour le Conseil fédéral, c'est par l'adhésion qu'à long terme la Suisse défendra le mieux et le plus complètement l'ensemble de ses intérêts. Seule l'adhésion est garante de l'équilibre entre l'évolution économique et les conditions politiques, sociales et culturelles générales dans lesquelles elle s'opère. C'est ainsi que le Conseil fédéral réaffirme sa volonté d'adhérer à l'Union européenne.

Après le rejet de l'accord sur l'EEE, le Conseil fédéral met l'accent, de manière pragmatique, sur les négociations bilatérales et ce, jusqu'à ce que les conditions pour de plus larges négociations soient réunies. C'est pourquoi, dans un premier temps, il accorde la priorité à l'approche bilatérale et sectorielle d'ores et déjà engagée. Il est décidé à tout entreprendre et à explorer toutes les virtualités pour aboutir par cette voie-là durant la présente législature. Par la recherche de paquets équilibrés à négocier, il s'attache à limiter les éventuels désavantages économiques résultant du refus de l'EEE. En renforçant ainsi ses relations avec l'Union européenne, la Suisse s'en rapproche graduellement et diminue du même coup le saut qualitatif que représentera l'adhésion à l'UE.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral suit en permanence et de façon approfondie la question d'une participation à l'EEE sur le plan de la politique intérieure et extérieure.

L'option de la négociation d'une adhésion ultérieure à l'EEE est une éventualité sérieuse qui nous a été expressément confirmée par les partenaires de l'EEE. Selon les circonstances, il pourrait s'avérer souhaitable de procéder à une nouvelle appréciation de cette forme de participation de la Suisse au processus d'intégration européenne.

Le calendrier de cette politique ne peut évidemment consister qu'en données stratégiques approximatives, car les différents paliers à venir dépendent non seulement de décisions autonomes de la Suisse, mais aussi de décisions des institutions de l'UE. Enfin, il convient de prendre en compte le délai de traitement des initiatives populaires. Pour l'initiative "né le 7 décembre" lancée le 3.9.1993, il expire au 3.9.1995 (au 3.3.1996 si un contre-projet est soumis).

Le Conseil fédéral juge le calendrier qui suit à la fois réaliste et, à ce stade, déterminant pour l'élaboration de sa politique:

- Pendant la présente législature (1991-1995), les négociations bilatérales sont prioritaires. Fin 1994 vraisemblablement, le Conseil fédéral procédera à une première appréciation qui lui permettra de prendre position sur les initiatives populaires correspondantes et de déterminer les étapes suivantes.
- Durant la législature prochaine (1995-1999), il conviendra d'ouvrir la voie à l'intégration multilatérale de la Suisse dans l'UE et d'entrer en négociation, en fonction des conditions de politique intérieure et extérieure. Il pourra s'agir aussi bien de l'adhésion à l'Union européenne qu'à l'Espace économique européen."

C'est très volontiers que Monsieur le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz et Monsieur le Conseiller fédéral Flavio Cotti sont prêts à recevoir une délégation des Cantons signataires de cette adresse afin de discuter du rapport sur la politique étrangère de la Suisse. Dans ce sens, nous vous prions de prendre contact avec le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Palais fédéral Est, 3003 Berne, afin d'arrêter les modalités de cette rencontre.

Nous saisissons cette occasion pour vous remercier de l'engagement manifesté par la République et Canton du Jura, et vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Chancelier, Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, à l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, le 3 décembre 1993

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération

Le chancelier de la Confédération



# LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Monsieur le Président Michel Cérf,  
 Monsieur le Vice-Chancelier  
 Jean-Claude Montavon  
 Parlement de la République  
 et Canton du Jura  
 2, rue du 24-Septembre

2800 Delémont

## Adresse au Conseil fédéral concernant le vote du 6 décembre 1992 sur l'EEE

Monsieur le Président,  
 Monsieur le Vice-Chancelier,  
 Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil,

Le Conseil fédéral a bien reçu votre lettre du 11 octobre 1993 et l'"Adresse au Conseil fédéral" adoptée par le Parlement et la République et Canton du Jura concernant le vote du 6 décembre 1992 sur l'EEE. Croyez que nous sommes sensibles au soutien sans faille que les Autorités et Parlements de plusieurs cantons, et en particulier le vôtre, apportent à l'action du Conseil fédéral en matière de construction européenne.

La résolution votée massivement par votre Parlement témoigne sans équivoque de la nécessité, éprouvée par une grande partie de nos concitoyennes et concitoyens, de poursuivre sans relâche une politique d'ouverture et d'intégration qui donne à la Suisse les meilleures chances de jouer son rôle au niveau continental et international.

Le Parlement jurassien demande en particulier au Conseil fédéral de maintenir la demande d'ouverture de négociations en vue d'une adhésion à la CE, de prendre en compte les événements internes et externes dans l'évolution du dossier européen et de proposer aux Chambres fédérales toutes les mesures nécessaires permettant à la Suisse de poursuivre son intégration au sein de l'Europe. Nous pouvons vous assurer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Chancelier, Mesdames et Messieurs les députés au Grand Conseil, que le Gouvernement suisse partage pleinement ce point de vue. Il s'est déjà attaché, par plusieurs décisions et mesures, à répondre aux souhaits exprimés dans votre résolution.

Le Conseil fédéral précise d'ailleurs cette position dans le rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 1990 qu'il vient d'adopter à l'intention du Parlement. Dans ce rapport, le Conseil fédéral définit la stratégie qu'il entend suivre en soulignant que

"Compte tenu de l'importance d'une participation pleine et entière de la Suisse au processus d'intégration européenne, l'adhésion à l'UE constitue l'objectif stratégique de la politique d'intégration. Cet objectif est dicté par le fait que la Suisse plonge ses racines profondes dans l'Europe et qu'elle lui est étroitement liée. Pour le Conseil fédéral, c'est par l'adhésion qu'à long terme la Suisse défendra le mieux et le plus complètement l'ensemble de ses intérêts. Seule l'adhésion est garante de l'équilibre entre l'évolution économique et les conditions politiques, sociales et culturelles générales dans lesquelles elle s'opère. C'est ainsi que le Conseil fédéral réaffirme sa volonté d'adhérer à l'Union européenne.

Après le rejet de l'accord sur l'EEE, le Conseil fédéral met l'accent, de manière pragmatique, sur les négociations bilatérales et ce, jusqu'à ce que les conditions pour de plus larges négociations soient réunies. C'est pourquoi, dans un premier temps, il accorde la priorité à l'approche bilatérale et sectorielle d'ores et déjà engagée. Il est décidé à tout entreprendre et à explorer toutes les virtualités pour aboutir par cette voie-là durant la présente législature. Par la recherche de paquets équilibrés à négocier, il s'attache à limiter les éventuels désavantages économiques résultant du refus de l'EEE. En renforçant ainsi ses relations avec l'Union européenne, la Suisse s'en rapproche graduellement et diminue du même coup le saut qualitatif que représentera l'adhésion à l'UE.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral suit en permanence et de façon approfondie la question d'une participation à l'EEE sur le plan de la politique intérieure et extérieure.

L'option de la négociation d'une adhésion ultérieure à l'EEE est une éventualité sérieuse qui nous a été expressément confirmée par les partenaires de l'EEE. Selon les circonstances, il pourrait s'avérer souhaitable de procéder à une nouvelle appréciation de cette forme de participation de la Suisse au processus d'intégration européenne.

Le calendrier de cette politique ne peut évidemment consister qu'en données stratégiques approximatives, car les différents paliers à venir dépendent non seulement de décisions autonomes de la Suisse, mais aussi de décisions des institutions de l'UE. Enfin, il convient de prendre en compte le délai de traitement des initiatives populaires. Pour l'initiative "né le 7 décembre" déposée le 3.9.1993, il expire au 3.9.1995 (au 3.3. 1996 si un contre-projet est soumis).

Le Conseil fédéral juge le calendrier qui suit à la fois réaliste et, à ce stade, déterminant pour l'élaboration de sa politique:

- Pendant la présente législature (1991-1995), les négociations bilatérales sont prioritaires. Fin 1994 vraisemblablement, le Conseil fédéral procédera à une première appréciation qui lui permettra de prendre position sur les initiatives populaires correspondantes et de déterminer les étapes suivantes.
- Durant la législature prochaine (1995-1999), il conviendra d'ouvrir la voie à l'intégration multilatérale de la Suisse dans l'UE et d'entrer en négociation, en fonction des conditions de politique intérieure et extérieure. Il pourra s'agir aussi bien de l'adhésion à l'Union européenne qu'à l'Espace économique européen."

C'est très volontiers que Monsieur le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz et Monsieur le Conseiller fédéral Flavio Cotti sont prêts à recevoir une délégation des Cantons signataires de cette adresse afin de discuter du rapport sur la politique étrangère de la Suisse. Dans ce sens, nous vous prions de prendre contact avec le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Palais fédéral Est, 3003 Berne, afin d'arrêter les modalités de cette rencontre.

Nous saisissons cette occasion pour vous remercier de l'engagement manifesté par la République et Canton du Jura, et vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Chancelier, Mesdames et Messieurs les députés au Grand Conseil, à l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, le 6 décembre 1993

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération



Le chancelier de la Confédération

